

COMPTE RENDU
CONSEIL MUNICIPAL du 30 janvier 2014

Présents : Mesdames et Messieurs Nicole PAU, Marie-Paule CHAZAL, Isabelle VAN PRAAGH DOREAU, Stéphanie LABBE, Maurice COUPAOU, Gérard GUITTARD, Yves COMMUNAL, Robert BLANDIN.

Excusés : Mme ROBERT (pouvoir à Mr COUPAOU M) et VAISSE C. (pouvoir à Mr COMMUNAL Y)

Absents : Lina MIOCHE, Jean-Louis YOL et René FICHEUX.

Mme Pau demande aux élus s'ils ont des remarques sur le compte rendu du Conseil Municipal.
En l'absence de remarques, le compte rendu est validé à l'unanimité.

1-Irrigation château :

Monsieur PENICAUD souhaiterait pomper l'eau du lavoir de la Freydière pour l'arrosage de ses pelouses et jardins. Le problème est de savoir qui est le propriétaire du dit lavoir. La mise en place d'une convention tripartite entre la Commune, Monsieur HAMARD et la SCI du Château est envisagée. Une rencontre est prévue en mairie le mardi 4 février à 18 heures.

2-Signalétique de la Communauté de Communes :

Deux plaques ont été prévues par commune. Chaque commune doit définir l'emplacement des panneaux signalétique.

Après en avoir discuté, les élus proposent d'en mettre un à l'entrée de Chadrat, route de Nadaillat et l'autre à Saint Saturnin route d'Aydat.

Le Syndicat Mixte du Parc des Volcans nous propose de passer commande pour la somme de 97.45 € d'une plaque en lave émaillée « Commune du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne » à poser en façade de la mairie.

3- Renouvellement convention santé-prévention 2014 :

Une convention avait été signée pour une durée de deux ans avec le Centre de Gestion. Celle-ci prend fin au 31 décembre 2013.

Elle proposait un service de médecine professionnelle, un service de prévention en matière d'hygiène et de sécurité au travail et un service d'intermédiation sociale et de maintien dans l'emploi afin de bénéficier de l'assistance et de l'expertise des techniciens de prévention, de la psychologue du travail et de l'ergonome.

Il est possible de reconduire cette convention pour les mêmes missions à compter du 1^{er} janvier 2014.

L'adhésion au service de prévention reste financée par le versement d'une cotisation additionnelle à hauteur de 0.10 % de la masse salariale.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de renouveler la convention santé-prévention.

4- Urbanisme- modification :

Les articles de la zone ULa, ULb, ULc du P.O.S doivent être modifiés. Cela se traduit par des modifications réglementaires de l'article 1 et consiste à supprimer tous les termes reliant les zones au projet de « résidence service ».

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité d'approuver ces modifications.

5-Révision du Plan Départemental des Itinéraires de promenade et de Randonnée :

La qualité des itinéraires de randonnée inscrits au PDIPR conforte l'image touristique du Puy-De-Dôme.

Le conseil Général a décidé une révision des itinéraires inscrits au PDIPR afin d'établir une offre plus qualitative et représentative des territoires.

Le conseil municipal doit délibérer sur les chemins ruraux à inscrire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité donne un avis favorable sur l'ensemble des itinéraires ou portions de sentiers du PDIPR concernant la commune Saint Saturnin à savoir :

- Le Puy de Peyronère
- Les cirques de longevette et des Côtes
- Le Mont Redon
- La montagne de la Serre.

6-Achat de petit matériel :

Acquisition d'un affûteur de chaîne de tronçonneuse d'occasion auprès d'un particulier (Mr Fabre) pour la somme de 170€.

7-Transfert des emprunts au Syndicat Mixte des Vallées de la Veyre et de l'Auzon :

Par délibération en date du 23 mai 2013, la commune approuve le transfert de la compétence assainissement des eaux usées ainsi que la modification des statuts au SMVVA à compter du 1^{er} janvier 2014.

Le conseil municipal approuve également le transfert des trois emprunts « assainissement ».

8-Travaux apprentis place Pignol à Chadrat :

Avant de procéder à la réhabilitation du local communal, des travaux de consolidation ont été réalisés par l'entreprise SAS constructions J.D à Gerzat.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte à l'unanimité le lancement de la consultation des entreprises afin de poursuivre les travaux.

9-Réforme des rythmes scolaires :

En septembre 2014, les élèves passeront à la semaine des 4 jours et demi. Le temps scolaire est réparti comme suit :

- Les Lundi et Jeudi de 8 h 30 à 11 h 30 et de 13 h 30 à 16 h 30
- Les Mardi et Vendredi 8 h 30 à 11 h 30 et de 13 h 30 à 15 h et de 15 h à 16 h 30 temps périscolaire.
- Les Mercredi de 8 h 30 à 11 h 30.

Ce passage aux nouveaux rythmes scolaires sera appliqué sous réserve d'acceptation des dérogations demandées.

Le coût serait de 150 € par an et par enfant. L'état verserait 50 € d'aide par enfant.

10. Questions diverses :

Une commission finances est prévue le mercredi 12 février à 20 h 30.

La commission en charge du questionnaire « J'aime mon village » se réunira la semaine prochaine pour une synthèse.

Les travaux concernant la rénovation de l'appartement au-dessus de la salle des Fêtes de Chadrat ont démarré. Les employés communaux ont réalisé le parquet.

La Grange de Mai sera inutilisable du 01/04/14 au 15/05/14 afin de procéder à la réfection du plafond.

11. Réserve foncière :

L'EPF-SMAF nous propose le rachat de l'immeuble cadastré ZV 22 d'une superficie de 4 155 m². Cette parcelle était proposée en même temps que celle du clos d'Issac.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte à l'unanimité le rachat de ladite parcelle pour un montant total de 4 101.19 € par acte administratif.

12. Communauté de Communes les Cheires :

Une commission d'impôts indirects s'est tenue à la communauté de Communes les Cheires pour réviser les propriétés bâties à usage commercial.

Lundi prochain aura lieu le conseil communautaire à Tallende.

Une nouvelle DSP concernant la Maison de la Monne va être lancée, celle-ci arrive à son terme.

La séance est levée à 22 h 45.